

GROUPE GORGÉ
Société anonyme au capital de 13.502.843 €
Siège social : 19 rue du Quatre Septembre
75002 PARIS
348 541 186 RCS PARIS

Assemblée générale du 13 juin 2018 – Résultats des votes

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, Groupe Gorgé SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 juin 2018:

Les 47 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 9.271.392 actions représentant 16.586.578 droits de vote.

		Pour Voix %	Contre Voix %	Abst. Voix %	Résultat
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	16.586.578 100%	-	-	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	16.586.578 100%	-	-	Adoptée
3.	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017	16.458.294 99,23%	128.284 0,77%	-	Adoptée
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions	16.577.262 99,94%	9.316 0,06%	-	Adoptée
5.	Renouvellement de Madame Martine GRIFFON-FOUCO en qualité d'administratrice	16.033.299 96,66%	552.479 3,33%	800 0,01%	Adoptée
6.	Renouvellement de Madame Catherine GORGÉ en qualité d'administratrice	16.033.299 96,66%	552.479 3,33%	800 0,01%	Adoptée
7.	Nomination de RSM Paris aux fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire	16.586.578 100%	-	-	Adoptée
8.	Nomination de FIDINTER aux fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant	16.586.578 100%	-	-	Adoptée
9.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Raphael GORGÉ, Président-Directeur général	16.261.084 98,04%	324.694 1,96%	800 0,00%	Adoptée
10.	Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	16.075.362 96,92%	510.416 3,08%	800 0,00%	Adoptée
11.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du commerce	16.090.336 97,00%	496.242 3,00%	-	Adoptée
12.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du commerce	16.577.262 99,94%	9.316 0,06%	-	Adoptée
13.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées.	16.043.078 96,72%	542.700 3,28%	800 0,00%	Adoptée

14.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	16.043.078 96,72%	542.700 3,28%	800 0,00%	Adoptée
15.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail	1.694.250 10,21%	14.891.528 89,78%	800 0,01%	Rejetée
16.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres.	15.023.066 90,57%	1.562.712 9,42%	800 0,01%	Adoptée
17.	Modification statutaire permettant le cas échéant la désignation d'un administrateur salarié au sein du Conseil d'administration de la Société	16.586.578 100%	-	-	Adoptée
18.	Modification statutaire supprimant l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes suppléant dans certains cas	16.586.578 100%	-	-	Adoptée
19.	Pouvoirs pour les formalités	16.586.578 100%	-	-	Adoptée